

concourir aux soumissions. Fait à noter, un Quévillon appuyait la soumission de J.-B. Joly, qui fut toutefois rejetée.

Quant à l'architecte Bourgeault, frère de Mgr Bourgeault qui mourut en 1897 vicaire capitulaire de Montréal, il était alors à ses débuts. Il a par la suite édifié un grand nombre d'églises, dont la cathédrale de Montréal. Il devait nous revenir en 1876 pour bâtir le couvent, et pour ajouter des jubés latéraux à notre église. Les travaux de menuiserie seront confiés, cette fois, au fils de « Garçon » Joly, du nom de J.-B. lui aussi. Ce dernier J.-B. Joly, avait demeure et boutique chez M. J.-A. Daigle et avait épousé une fille de Cyrille Pâquette.

EVOLUTION VERS UN ORDRE NOUVEAU

Tandis que notre Fabrique renouvelait ses édifices religieux, toute une évolution s'opérait dans la paroisse. C'est qu'on ne pouvait manquer de subir l'influence révolutionnaire du monde en travail vers un ordre nouveau. Sous la pousse des grandes inventions récentes de la vapeur, de l'électricité, du téléphone, etc., l'industrie, le commerce, les relations se préparaient à prendre l'essor qui devaient les conduire aux activités que nous leur connaissons aujourd'hui.

EVOLUTION SOCIALE

Cette évolution sociale se manifeste d'abord par la réunion des provinces en une confédération, puis, pour nous, par la formation des municipalités civiles des paroisses, et par l'incorporation des municipalités scolaires.

Si la vieille province de Québec aspirait à garder ses traditions familiales, politiques et religieuses, le reste du pays se sentait poussé vers une centralisation à outrance des pouvoirs. L'idée de la confédération des provinces était en marche. Le gouvernement de Londres et tous nos ardents loyalistes, ici, favorisaient ce mouvement pour mieux combattre l'idée de l'annexion aux Etats-Unis. et mieux nous noyer dans le tout anglais.

Grâce à sir Georges-Etienne Cartier, Québec se rallia à l'idée, et la Confédération se fit en 1867. La paroisse fournit au Parlement d'Ottawa comme à celui de Québec des hommes qui nous firent honneur devant tout le pays; nommons les honorables Aldéric et Gédéon Ouimet, puis Mgr Labelle. Nous en reparlerons. Notre premier député de Laval à Ottawa fut Joseph-Hyacinthe Bellerose, de Saint-Vincent-de-Paul, qui était en même temps député à Québec, ayant succédé à Petrus Labelle. Il était conservateur en politique; il fut nommé sénateur en 1873. Aldéric

Ouimet, un enfant de Sainte-Rose, le remplaça au parlement d'Ottawa.

Une des premières conséquences de ce mouvement vers la centralisation fut l'organisation municipale et scolaire dans notre paroisse comme ailleurs.

L'ORGANISATION MUNICIPALE

La Municipalisation civile, telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui, remonte à 1840, alors que lord Sydenham voulut doter cette colonie du système de l'Angleterre. C'était un autre moyen de nous angliciser. Déjà, Colborne, dès 1837, avait divisé le Bas-Canada en vingt-deux districts ayant à leur tête une créature du gouvernement, un officier loyaliste, à qui il avait donné le droit, très odieux alors, de taxer le peuple. Le comté de Terrebonne relevait du district de Montréal. Les gouverneurs qui suivirent, Durham, Bagot, cherchèrent à mettre à exécution le système municipal décrété par Sydenham, mais c'est sous Metcalf (1843-1846) que la population mise en confiance par l'influence de La Fontaine, se décida à accepter ce système anglais, qui installait dans chaque paroisse un gouvernement en miniature. La municipalité civile était, pour ses limites, calquée sur l'étendue de la paroisse religieuse. On avait un peu partout répugné à l'accepter, parce qu'il permettait de taxer les citoyens, mode de contribution très détesté alors.

Ce système municipal, quelle que fut l'intention, était, en fait, un moyen de décentraliser le pouvoir civil; et il convenait bien à la mentalité de nos gens, qui pouvaient ainsi gérer eux-mêmes la chose publique dans leur petit milieu.

On sait que, de 1760 à 1840, l'ancien système français était resté en vigueur; c'est-à-dire que tout était décidé et décrété à Québec, au gouvernement, et transmis à des officiers de milice dans chaque paroisse, pour ce qui concernait l'entretien des routes, la police et la basse justice, à la seule différence qu'après la reddition du pays ce n'était plus l'intendant qui transmettait les ordres, mais un délégué du gouverneur. Ces chefs de milice portaient le nom de major au centre de la paroisse, et les autres celui de capitaine de la côte. Ces majors et capitaines étaient chargés surtout du recensement et de l'entraînement des soldats. Représentants de l'autorité royale ou gouvernementale, ils jouissaient d'un grand prestige, et ils réclamaient parfois des honneurs même à l'église. Nos petites archives nous citent souvent les noms des capitaines Filiatrault, qui paraissent l'avoir été de père en fils depuis Charles-

Pierre, en 1797, jusqu'au capitaine Joseph Filiatrault, en 1827, et au major Stanislas Filiatrault, vers 1860. Le chantre Antoine Charest, de 1800 à 1830, père du notaire Michel Charest, était aussi capitaine. De 1799 à 1805, on trouve un autre capitaine, qui signe, Cyprien Ouimette, et en 1827 le capitaine François Bastien dit Lagrenade. Augustin Lemay fut capitaine vers 1850, M. Poitevin était aussi capitaine; ces deux derniers étaient de la Petite-Côte; il y eut aussi un capitaine Meunier dit Marsan...

LE PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

LE PREMLER MAIRE

C'est en 1855 qu'on procéda à l'élection du premier Conseil municipal, par le moyen du scrutin ouvert. Les élus furent MM. le docteur Stanislas MacMahon, Michel Ouimet, François Labelle, du village, Jean-Baptiste Renaud dit Locas, Augustin Goyer dit Bélisle, Charles Leclair et Louis-Misaac Seers. Ce dernier habitait en haut de la Grande-Côte, à l'angle de la montée Labrie, qui mène au pont de Saint-Eustache.

La première assemblée fut tenue chez le notaire Michel Charest, le 23 juillet. Celui-ci fut choisi pour secrétaire-trésorier; il dut fournir deux cautions pour garantir les fonds municipaux qui devaient lui être confiés. Ces cautions furent MM. Joseph Marsan et Joseph Paré. Le premier maire de Sainte-Rose, — choisi par l'assemblée, — fut le docteur S. MacMahon. L'assemblée des conseillers choisit ensuite les officiers subalternes suivants: pour agir comme estimateurs, MM. François Chapleau, de la Côte-des-Perron, J.-B. Legault, de la Petite-Côte, et Paul Desjardins, du village; pour agir comme sous-voyers des routes et des ponts, MM. J.-B. Ouimet fils, Michel Dagenais, André Ouimet, Joseph Ouimet, Frédéric Kimpton, Paul Filiatrault, François Corbeil, Toussaint Gauthier et J.-B. Debien; un pour chaque rang ou bout de rang. Elle nomma aussi des inspecteurs de cours d'eau, fossés et clôtures. Il fallait trouver un nouveau local pour les séances du Conseil. MM. François Labelle et Charles Leclair furent chargés de ce soin; ils s'entendirent avec M. Sévère Chartrand pour dix shellings la séance; c'était là même où se trouve actuellement la Banque Provinciale. Au 1^{er} octobre, le Conseil revint chez le notaire Charest, où le loyer n'était que de cinq shellings.

Ce système municipal, tout à fait démocratique, dut, dans les commencements, mettre en branle bien des langues et bien des ambitions; en tout cas, il répondait aux besoins du temps, et on sut s'y intéresser. Les comptes rendus indiquent que, dès les pre-

mières années, le Conseil faisait de la bonne besogne, tout comme aujourd'hui; il dressait la liste des électeurs, le rôle de l'évaluation, pourvoyait à l'entretien des routes. Comme aujourd'hui, on vendait au rabais l'entretien des montées en hiver, on dressait procès-verbal de certains cours d'eau. C'est ainsi qu'on retrouve des listes des anciens paroissiens, et le nom des montées et des côtes. Il est question des montées Labrie, Graveline, Montrugeau, dans le haut; des montées des Sept-Arpents, Major, Archambault, Meilleur, Médard, Labelle, dans le bas. Les côtes portent les mêmes noms qu'aujourd'hui: Grande-Côte, côte des Perron, côte Ouimet, côte Lacasse et côte Bellerose; celle-ci, cependant, désignait celle que nous appelons aujourd'hui la Petite-Côte. La montée Meilleur est reconnue en 1868 comme ayant toujours été chemin public. En 1887 on parle de montée (Meilleur) macadamisée; mais c'est plutôt vers 1897 qu'on empierre et macadamise tous les chemins, en vue, sans doute, de favoriser le transport des produits maraîchers au marché de Montréal.

Les besoins de la campagne étant différents de ceux du village, les villageois se séparèrent dès 1858 pour constituer une corporation municipale de village, et ils conservèrent le docteur MacMahon encore deux ans comme maire. Le reste de la paroisse demeura sous le titre de municipalité de paroisse jusqu'en 1914, alors que le haut se détacha pour former la municipalité de la partie ouest de Sainte-Rose.

Au village on accordera des permis pour vente de boisson alcoolique (on en accorde trois dès 1857), on érige des trottoirs, on se pourvoit d'un aqueduc (en 1888, on décide un trottoir du village à chez M. Augustin Goyer inclusivement). Lors de l'épidémie de petite vérole en 1882 et 1885, on établit un bureau de santé.

LISTE DES MAIRES MUNICIPALITÉ DE « PAROISSE »

Nous trouvons dans le volume de M. Elie-J. Auclair, à l'occasion du deuxième centenaire de Sainte-Rose, la liste des maires, telle que voici:

De juillet 1855 à 1858, M. le Dr Stanislas-Félix MacMahon.
A cette date, il y eut division de la paroisse en deux municipalités; celle de la campagne eut pour maires:

De février 1858 à 1860, M. Louis-Misaach Seers;

De février 1860 à 1864, M. Augustin Goyer dit Bélisle;

De février 1864 à 1868, M. Barthélemy-Théophile Dagenais;

De février 1868 à 1870, M. Charles Labelle;

De février 1870 à 1872, M. Augustin Goyer dit Bélisle;

De février 1872 à 1880, M. Charles Labelle;
 De février 1880 à 1888, M. Joseph-Octave Saint-Jacques;
 De février 1888 à 1893, M. Henri-Octave Vanier;
 De février 1893 à 1894, M. Joseph Chartrand;
 De février 1894 à 1895, M. Lucien Gagnon.
 De février 1895 à 1897, M. Théophile Chalifoux;
 De février 1897 à 1900, M. Jean-Baptiste Chalifoux;
 De février 1900 à 1904, M. Joseph Cloutier;
 De février 1904 à 1910, M. Isaïe (Sinaï) Ouimet;
 De février 1910 à 1914, M. Joseph-F. Charbonneau;
 De février 1914 à août 1914, M. Aimé Locas.

C'est alors que le haut de la paroisse se divisa pour former une autre corporation municipale. Quant au bas de la paroisse, les maires furent:

Depuis août 1914 à 1915, M. Joseph-F. Charbonneau;
 De février 1915 à 1916, M. Edouard Ouimet;
 De février 1916 à 1919, M. Joseph-F. Charbonneau;
 De février 1919 à 1923, M. Joseph-Rodrigue Archambault;
 De février 1923 à juillet 1923, M. Ed. Debien;
 De juillet 1923 à 1935, M. Charles Chartrand;
 De février 1935 à 1939, M. Ulric Debien;
 De février 1939 à 1943, M. Camille Charbonneau;
 Depuis 1943, M. Ulric Debien.

Les maires qui se sont succédé dans la municipalité ouest sont:

Depuis août 1914 à 1916, M. Joseph Cloutier;
 De février 1916 à 1917, M. Pierre Vaillancourt;
 De février 1917 à 1921, M. Cyrille Taillefer;
 De février 1921 à 1923, M. Joseph Cloutier;
 De février 1923 à 1925, M. Aimé Locas;
 De février 1925 à 1927, M. Avila Dagenais;
 De février 1927 à 1929, M. Joseph Nadon;
 De février 1929 à 1933, M. Donat Labelle;
 Depuis 1935, M. Albert Lacroix.

Les maires du village furent:

De février 1858 à 1864, M. Stanislas-Félix MacMahon, médecin;
 De février 1864 à 1866, M. Cyrille Paquet;
 De février 1866 à 1868, M. Isaïe Gauthier;
 De février 1868 à 1878, M. Stanislas-Félix MacMahon, médecin;
 De février 1878 à 1879, M. Stanislas Filiatrault;
 De février 1879 à 1887, M. Louis Gagnon;
 De février 1887 à 1889, M. Alphonse-Edmond Ouimet, médecin;
 De février 1889 à 1892, M. Camille Leclair;
 De février 1892 à 1894, M. Ad.-Edouard Léonard, notaire;
 De février 1894 à 1895, M. Arsène Cloutier;

De février 1895 à 1899, M. Alphonse-Edouard Ouimet, médecin;
 De février 1899 à 1901, M. Théophile Chalifoux;
 De février 1901 à 1905, M. Damien Cyr;
 De février 1905 à 1906, M. Félix Labelle;
 De février 1906 à 1909, M. Damase Cadieux;
 De février 1909 à 1910, M. Damien Cyr;
 De février 1910 à 1918, M. Joseph-Edouard-Emile Léonard, avocat.

A cette date, la charte du village fut changée en celle de « Ville de Saint-Rose ». Le premier maire de la ville fut, depuis août 1918 à 1936, M. Pascal-Adélar Longpré, notaire; le second, depuis août 1936, est M. Joseph Ouimet.

LE SYSTÈME SCOLAIRE

Au temps où se bâtissait notre troisième église et où s'inaugurait notre système municipal, le système scolaire évoluait, lui aussi, vers les aspirations légitimes de notre peuple, c'est-à-dire vers la liberté de langue et de religion, vers l'autonomie paroissiale, et cela sous l'impulsion d'une force secrète, résidant dans l'âme canadienne, qui voulait rester catholique et française; impulsion entretenue par un clergé dévoué et clairvoyant. L'organisation paroissiale, c'était la grande force contre laquelle l'ennemi luttait en vain depuis un siècle. Jusque-là, toutes les législations scolaires du vainqueur pour angliciser les vaincus étaient restées inefficaces.

APERÇU RETROSPECTIF DE LA QUESTION SCOLAIRE

En effet, pendant les quarante premières années de la conquête, nous le savons, tous les moyens de s'instruire furent enlevés à nos ancêtres. Les biens mêmes des communautés destinés à cet effet leur furent arrachés pour être donnés aux protestants. L'« Institution Royale », mise en 1801 entre les mains de l'évêque protestant, ne fut pas acceptée par les nôtres. Ils préférèrent l'ignorance à la perversion. Jamais l'« Institution » ne put avoir une seule école à Sainte-Rose, pas plus qu'à Terrebonne ou à Sainte-Thérèse.

La loi permettant des écoles de Fabrique, en 1824, fut mieux agréée; elle en concédait une par deux cents familles, avec autorisation d'en ajouter une autre par cent familles de plus. A Sainte-Rose, il y en eut au moins une sous la gérance de M. le curé François Plessis-Bélair jusqu'en 1836; après cela on en trouve au moins deux, car Mgr Bourget voulait qu'on séparât les filles des garçons. Mais ces écoles de Fabrique pesaient lourdement sur le budget des Fabriques, auxquelles elles enlevaient le quart de leur revenu. Par ailleurs, une modification légale de 1829 permettait

indirectement l'intrusion de la politique dans ce système; la Chambre législative avait voté des allocations gouvernementales à ces écoles de Fabrique; or, MM. les députés se chargeaient eux-mêmes d'apporter ces argents et de les donner publiquement à MM. les fabriciens, pour se faire du capital politique. Le clergé craignait à bon droit que ces allocations ne portassent atteinte aux consciences des députés qui auraient pu se laisser acheter par le gouvernement, et aux voteurs qui se laisseraient influencer par les députés. Ces allocations furent augmentées en 1831, 1832 et 1833, mais à condition que les écoles fussent ouvertes aux protestants comme aux catholiques, sous la surveillance du député, du curé ou du ministre protestant. C'était donc revenir au système d'écoles neutres honni par les catholiques; aussi on le vit sans chagrin disparaître en 1836, alors que le Conseil législatif lui refusa des fonds votés par l'Assemblée législative. On le sait, il y avait alors guerre ouverte entre le Conseil et l'Assemblée pour le contrôle des deniers publics.

M. l'abbé Elie-J. Auclair écrit, dans son histoire de *Mgr* Labelle, qu'en 1836 il y avait dans Sainte-Rose six écoles de Fabrique et une école dite de l'Assemblée législative (celle-ci recevant les allocations de ladite Assemblée législative). Il doit faire erreur, parce que dès janvier 1836 le gouvernement avait laissé tomber ses écoles, faute d'argent, et ce n'est pas durant la rébellion qu'elles auraient été rétablies. Pendant cette tourmente, seules nos écoles de Fabrique purent fonctionner, vaille que vaille. Par ailleurs, nous lisons dans le compte rendu financier de notre Fabrique, en 1836 et 1837, que M. le curé Turcotte avait avancé de l'argent pour le soutien de l'école de Fabrique. De plus, l'honorable Gédéon Quimet, dont le témoignage fait autorité en cette matière, parlant ici en 1895, disait que, en son enfance scolaire (1830-1837), il n'y avait qu'une école à Sainte-Rose, et que c'était l'école du village fondée par M. le curé François Plessis-Bélair. Il a fait même mémoire, dans son discours, du maître qui y enseignait, M. Piché.

Relevons aussi qu'il y eut dans notre paroisse des professeurs laïques bien avant 1845, quoi qu'en dise encore M. l'abbé Auclair. Nous l'avons dit déjà, M. J. Langlade enseignait à l'école de Fabrique dès 1819, et il continua d'enseigner jusqu'à la mort de M. le curé Bélair en 1830.

Par ailleurs, nous avons déjà noté qu'il y avait à Sainte-Rose une école bien avant 1819, puisqu'en 1814 la Fabrique cède, dans ce but, à M. le curé Bélair, une salle attenante au presbytère, et même qu'en 1810 *Mgr* Plessis offrait un jeune prêtre à notre curé pour faire ici la classe.

Par son système des écoles dites de l'Assemblée législative, le gouvernement s'acheminait lentement vers un statut devant donner plus ample satisfaction à nos coreligionnaires: il venait en aide aux paroisses pauvres; mais là où les catholiques étaient en minorité, — dans les seigneuries par exemple, — l'école devenait, sous la régence du ministre, ou neutre, ou protestante. Sainte-Rose n'avait rien à craindre à ce point de vue, puisque la très grande majorité était catholique, quoiqu'il y eût alors beaucoup plus de protestants qu'aujourd'hui.

L'ÉLAN POUR L'INSTRUCTION

En tout cas, l'élan pour le bienfait de l'instruction était donné; rien ne l'arrêtera plus; et l'on verra bientôt surgir nombre d'instituts religieux pour l'enseignement élémentaire: congrégations qui aideront les Ursulines et les Sœurs de la Congrégation dans l'instruction des filles et remplaceront les Sulpiciens dans la même œuvre auprès des petits garçons. Ce bel élan se manifeste pour l'enseignement secondaire et universitaire par la fondation de toute une pléiade de collèges classiques. La Providence suscite cet esprit apostolique et patriotique chez les laïques, qui ambitionnent eux aussi d'être bienfaiteurs de leur petite patrie. Citons en particulier le docteur Labrie, dont nous avons déjà parlé, qui fonde de ses deniers, dirige avec grand succès, à Saint-Eustache, deux écoles fort réputées, et qui, député des Deux-Montagnes, visitait toutes les écoles de son comté. Son zèle pour cette cause sacrée lui coûta la vie, puisqu'il mourut des suites des misères qu'il s'était imposées à parcourir son vaste comté en octobre 1831.

Citons encore Louis-Généreux La Badie, qui fonda l'école gratuite de Berthier, dont on parlait tant, qu'elle attira l'attention du duc de Kent. Puis les Perrault, les Blanchet, les Bidaud, les Meilleur, qui vont de l'avant, paient de leur personne, de leur dévouement pour sauver la race de l'ignorance, et stimuler la cause sacrée de l'instruction primaire et secondaire. Sainte-Rose eut aussi ses apôtres de la grande cause: l'honorable Gédéon Ouimet, en particulier, qui consacra la plus grande partie de sa vie (1875-1895) à la haute fonction de surintendant du Conseil de l'Instruction publique, et dans les rangs du clergé, M. l'abbé Louis Dagenais, longtemps professeur et supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse.

LE DOCTEUR MEILLEUR

Mais revenons aux années néfastes de 1837-1840, alors que la constitution de 1791 avait été suspendue, et que l'Union des deux Canadas avait été décidée, pour anéantir la race française, en pu-

dition de sa rébellion contre l'oppression. Londres, tenant bien en main ce petit peuple, lui imposait un système scolaire unitaire, neutre, centralisateur, c'est-à-dire anglais et anglicisateur. Mais les moments de Dieu sont souvent ceux qui paraissent désespérés aux hommes. Le gouvernement passa sa loi inique où le scolaire dépendait du municipal, et celui-ci des créatures du gouverneur. Les écoles devaient être communes aux catholiques et aux protestants, et neutres en religion; deux comités étaient chargés de les mettre sur pied, et de les faire fonctionner. Celui du Haut-Canada le fut facilement pour la population exclusivement protestante. Celui du Bas-Canada fut confié à un surintendant que le gouvernement croyait pouvoir asservir: au docteur Meilleur, qui avait pris son éducation aux Etats-Unis et en Ecosse. Mais c'est ici qu'intervint en notre faveur la divine Providence. Le docteur Meilleur, malgré les apparences, était sympathique à la cause des opprimés, il cachait une âme droite qui ne se laissait ni acheter ni corrompre. Il s'attela avec courage à la tâche de sauver la race canadienne-française, en cherchant à gagner la confiance de celle-ci, et en représentant au gouverneur qu'il y allait de l'intérêt général de faire réussir l'entreprise projetée.

Il s'employa immédiatement à parcourir toutes les paroisses, cherchant à persuader les curés et notables qu'on pouvait compter sur lui pour adoucir, atténuer les mauvaises dispositions de la loi. En fait, il interprétait libéralement la loi, et l'appliquait largement, de manière à favoriser les nôtres. Aussi, son influence allant grandissante sur le législateur et sur les citoyens, il put aller de succès en succès, jusqu'à obtenir des amendements en 1846 et 1849, amendements de nature à satisfaire et le clergé et le peuple. C'est alors que Mgr Bourget et les prêtres de son diocèse, réunis en assemblée, à l'évêché, adoptèrent une résolution adhérant solennellement à la loi d'éducation en ce moment en vigueur, et s'opposant absolument à toute autre espèce de système d'éducation primaire. Cette résolution, publiée dans tous les journaux, fit grand bruit et décida du succès de ce système dans le pays.

La province doit donc, après le docteur Meilleur, à Mgr Bourget l'excellent système dont nous jouissons encore. Il était temps que le clergé agisse, parce qu'alors les Anglais et leurs députés s'agitaient déjà pour que le gouvernement abolisse ce système et revienne à celui de 1829. L'année 1852 apporta de nouveaux perfectionnements, par la nomination de vingt-quatre inspecteurs chargés de suivre les commissions scolaires et leurs maîtresses, et par l'octroi de fonds nécessaires à l'érection d'une école normale, dont la fondation avait été décidée depuis 1835. Toutes les pièces de notre système actuel étaient mises en place,

lorsque le docteur Meilleur, ruiné de santé et de fortune au profit de son œuvre, donna sa démission. On le considère donc à bon droit comme le père du système dont nous jouissons, comme l'homme providentiel qui nous a arrachés à l'étreinte anglicisante.

Son successeur fut, en 1855, l'honorable M. Chauveau, avec le titre de ministre de l'Instruction publique, qui fit voter l'année suivante la loi instituant le « Conseil de l'Instruction publique », avec deux surintendants, tel qu'il existe aujourd'hui. Le pacte fédéral de 1867 sanctionna le fait accompli. En 1875, le chef du système n'est plus ministre; tous ses pouvoirs sont dévolus aux deux surintendants du Conseil de l'Instruction publique; et le surintendant du Comité catholique est un enfant de Sainte-Rose, l'honorable M. Gédéon Ouimet, qui fera honneur à sa situation, comme il avait fait honneur à celle de premier ministre de sa province.

Le système de dualité confessionnelle demandé par Mgr Plessis en 1820 est enfin réalisé; au Comité catholique siègent tous les évêques de la province avec un égal nombre de laïques, nommés ceux-ci par le gouvernement.

Quoique l'honorable Gédéon Ouimet ait favorisé l'enseignement par des maîtres et des maîtresses laïques, nous eûmes, ici à Sainte-Rose, les Sœurs de Sainte-Croix dès 1876, et les Clercs de Sainte-Croix de 1881 à 1886, puis les Frères de Saint-Gabriel depuis 1894. Le développement scolaire depuis l'arrivée des religieux et des religieuses mérite bien qu'on lui consacre un chapitre spécial. Pour le moment, revenons à ce qui se passait ici et ailleurs au temps où se terminait l'église actuelle.

LA FIÈVRE DES CHEMINS DE FER

Nous l'avons dit, l'évolution se manifestait dans tous les domaines. Vers 1850, en effet, sous la poussée de l'industrie, les villes surgissent, grandissent et attirent nos campagnards. Les filatures de la Nouvelle-Angleterre nous prennent le meilleur de notre sang; nos jeunes, à qui le gouvernement refuse des terres, en trouvent à titre gratuit aux Etats-Unis; nos paroisses se vident; et c'est alors que les évêques et les prêtres prêchent la colonisation de nos régions forestières. Mgr Bourget, secondé par M. le curé Labelle de Saint-Jérôme, fonde une société de colonisation. Et voici que le gouvernement s'éveille au sentiment de ses responsabilités, ouvre huit régions à la colonisation et attire Mgr Labelle au ministère de la Colonisation. Or, celui-ci rêve, pour coloniser le Nord, d'un chemin de fer, pour y monter des colons et en descendre du bois. D'ailleurs, le pays tout entier était dans une ardente fièvre de

chemins de fer. Il n'y avait pas seulement les spéculateurs et les politiciens qui faisaient miroiter partout les avantages de ce moyen de communication facile; le paysans, les villageois eux-mêmes rêvaient aussi de chemins de fer pour leur paroisse, pour leur village. En 1870, on inaugurerait au Saguenay un chemin à lisses de bois, mais ce ne fut pas un succès, et on revint à l'idée de chemins de « fer » avec rails en métal: en acier.

On imagine facilement que cette « fièvre », vers 1870, devait sévir avec une vive ardeur à Sainte-Rose, paroisse natale du célèbre curé Labelle, l'apôtre de la colonisation, qui s'est tant remué pour avoir son chemin de fer du Nord. Ce cher curé-voyageur aimait revenir ici, parmi les siens, revoir son ancien professeur, M. Joseph-Ovide Manteth, ses amis, les notaires, les marchands. Il avait le verbe haut, abondant, il expliquait avec force détails ses plans pour coloniser le Nord; il expliquait surtout ses projets de chemin de fer, et tous les moyens qu'il mettait en branle pour arriver à ses buts; il racontait ses relations avec les hauts personnages de la politique, bleus et rouges, avec les hommes de la haute finance, anglais et français, avec les ministres qui le traitaient comme un ami, avec les députés et les journalistes. Il faisait défiler devant ses auditeurs tous les noms fameux du temps: Cartier, Chauvreau, de Boucherville, Joly, Chapleau, Mercier, Laurier, Gédéon Ouimet, Louis Beaubien, Rodrigue Masson, Hugh Allan, Duncan MacDonald. Il promettait que ce chemin de fer il l'aurait; qu'il passerait par Sainte-Rose, reliant Halifax à Vancouver, par Montréal, les Laurentides, Winnipeg et les Rocheuses. Il connaissait bien les hommes et son sujet.

Il rappelait de mémoire le premier chemin de fer bâti en 1836, entre Montréal et Saint-Jean-sur-Richelieu; celui de Montréal-Lachine en 1847, de Montréal-Saint-Hyacinthe en 1848. Il les entretenait de l'Intercolonial, dont on parlait depuis 1832 (qui ne fut complété qu'en 1876); du Grand Tronc, inauguré en 1853 entre Portland, Montréal, Toronto et Sarnia; du Grand-Tronc qui, en 1860, avait bâti son merveilleux pont tubulaire sur le Saint-Laurent, au coût fantastique de sept millions, pont Victoria inauguré par le futur Edouard VII. Ce chemin de fer du Nord, il l'obtint en effet, mais après une lutte acharnée contre les magnats du Grand-Tronc, qui empêchaient à Londres le financement de l'entreprise; il l'obtint après que la compagnie qu'il avait montée pour cela avec Duncan MacDonald, Louis Beaubien, Rodrigue Masson eut été ruinée. Le gouvernement provincial, qui venait d'ouvrir enfin huit régions à la colonisation, voulut en aider le mouvement, en prenant à sa charge l'entreprise commencée de ce

chemin de fer de trente-cinq milles, entre Montréal et Saint-Jérôme, qu'on nomma le *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental*, parce qu'il devait entrer dans le circuit général du grand transcontinental projeté entre l'Atlantique et le Pacifique (il s'appellera alors le Canadien Pacifique). Il l'obtint, son chemin, grâce aussi aux octrois de diverses municipalités; Montréal donna un million, Saint-Jérôme \$25,000; Sainte-Rose ne semble pas avoir voté de boni; le village même, à la demande de certains marchands, fit dévier le tracé initial, qui devait passer en haut du village, près des deux hôtels. La voie devait venir de Saint-Martin-Jonction, et, en ligne droite, se rendre près du cimetière de Sainte-Thérèse.

LA CORVÉE DE BOIS DU CURÉ LABELLE

On sait comment le génial curé Labelle s'y prit pour obtenir ce million de Montréal; car, il n'y a pas à le nier, c'était un bien gros don alors pour cette ville de 110,000 habitants: maintes fois déjà il avait exposé aux maires et échevins que Montréal, avec les chemins de fer, devait se préparer à être la métropole commerciale et financière du Canada, et favoriser surtout l'érection de son chemin à lui, pour recevoir des Laurentides tous les produits dont la ville avait besoin. Or, en 1872, l'hiver fut extrêmement rigoureux, et la grande ville manquait de chauffage. Le curé Labelle en profita pour organiser une immense corvée de quatre-vingts voitures chargées de bois pour Montréal; et l'on pouvait voir, le 18 janvier, M. le curé de Saint-Jérôme dans un sleigh traîné par deux beaux chevaux noirs, arborant des drapeaux, suivi d'une longue série de voitures, entrant sur le pont Bélair, et continuant par la montée Bélair, avec soixante cordes de bois vers l'hôtel de ville de Montréal. L'effet fut très grand, la population, alertée par les journaux, se rendit au marché Bonsecours. Le maire fit une réception officielle au digne curé, qui ne manqua pas de promettre du bois, et en plus grande quantité par son chemin de fer. Il emporta le morceau.

Pour terminer l'embranchement Montréal-Saint-Jérôme, il fallait encore cinq millions, et le gouvernement libéral de Joly en assumait la charge au cours d'une séance mémorable de la Chambre des députés, le 13 décembre 1875, où Chapleau, bien qu'il fût adversaire politique du gouvernement, rallia une grosse majorité des députés au projet de son bien cher ami, le curé Labelle. Il y fit alors, nous dit Rumilly, le plus fort discours jamais prononcé depuis la Confédération par aucun orateur, y compris Laurier. Il va sans dire que le gros curé était là, aidant de tout son allant jovial. Après le discours applaudi, ovationné, les députés se défi-

lèrent dans les corridors en attendant le vote. Or, M. le curé Labelle aperçut le gros député fédéral, Joseph Cauchon, qui cherchait à cabaler les députés québécois, hésitants, contre le bill; le non moins gros curé le suivit, et avec son air endiablé détruisit le travail de Cauchon, et ramena à lui ces députés hésitants; le morceau étant emporté, on imagine aisément que Chapleau et Danseureau, qui avaient bataillé depuis si longtemps, ne furent pas lents à sabler le champagne avec le bon curé Labelle, qui aimait aussi à prendre un bon repas pour nourrir ses 333 livres.

Le chemin de fer qui passe ici est donc l'œuvre de Mgr Labelle; il fut terminé en 1876. Le premier convoi arrivait à Saint-Jérôme au mois de septembre; Mgr Fabre, nouvellement promu évêque de Montréal, se trouvant là en visite pastorale, en profita pour procéder à la bénédiction du nouveau chemin de fer... Disons, pour terminer, que le chemin de fer, à Sainte-Rose, fit parler de lui et que M. le curé Desautels eut à se plaindre des entrepreneurs et ouvriers qui travaillaient à Sainte-Rose, à la construction du pont et au remblai: leurs mœurs n'avaient rien d'exemplaire.

LA DIVISION DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME

Une querelle disgracieuse agita, en ce temps là, l'opinion publique; ce fut le projet de diviser la paroisse de Notre-Dame de Montréal. La Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice était seigneurresse de l'île de Montréal; et, comme telle, elle était chargée du culte. Jusqu'à la nomination d'un évêque et à l'érection du diocèse, tout alla assez bien; mais après 1840 elle croyait pouvoir avec une seule paroisse, — Notre-Dame, — et quelques églises succursales, pourvoir au ministère de toute la ville; mais alors, à quoi bon un évêque dans la ville! Le désir de Rome était certainement que le territoire s'établisse en diocèse régulier, que l'évêque eût un clergé à lui et des paroisses où il pût nommer des curés; cela supposait donc le dépouillement de Sainte-Sulpice au profit des âmes. Mais on ne se laisse pas toujours dépouiller avec gaieté de cœur; Mgr Lartigue, ancien Sulpicien, avait temporisé jusqu'à 1840; Mgr Bourget, très patient, mais très ferme, procéda avec douceur, mais avec énergie, et il obtint en 1865 un décret de Rome qui lui permettait de créer les paroisses dont il avait besoin. On le voit, le saint évêque obtenait gain de cause; mais tout cela avait occasionné bien des émotions et bien du tapage, même en nos paroisses de campagne.

Ce qui donnait à cette querelle une grande importance, comme d'ailleurs à toutes les autres questions passionnantes de la politique, c'était le grand nombre de journaux qui diffusaient les polémiques.

miques et montaient les esprits. Nos nombreux collèges avaient préparé des hommes de plume émérites, des hommes qui savaient batailler pour une idée, pour un programme. Les pensionnats, les écoles avaient répandu partout le goût des lettres; on lisait même dans nos campagnes. A Sainte-Rose, le courrier fut quotidien dès 1859; on y lisait sans doute *la Minerve*, le plus important journal et un des plus anciens quotidiens catholiques; il était conservateur en politique; le favori sans doute du curé et de nos députés Ouimet. Plus de quarante journaux se publiaient alors, dont la plupart étaient de politique conservatrice, certaines feuilles libérales étaient par ailleurs ouvertement adverses à la doctrine de l'Eglise. Tous ces journaux étaient extrêmement combatifs; quelques-uns fondés ou dirigés par des prêtres, ne le cédaient en rien en combativité avec les autres. On comprend alors que le moindre incident prenait figure de scandale; tout était mis en relief, chez l'adversaire, et monté en épingle.

Un autre événement de l'époque qui dut émouvoir notre population catholique fut sans doute le départ des zouaves en 1869 pour aller défendre le Pape Pie IX, de sainte mémoire. Y avait-il, parmi ces jeunes à l'âme héroïque, des enfants de Sainte-Rose? Nous ne le savons pas, mais il y en avait des environs, en particulier un jeune Demers de Sainte-Geneviève qui quittait ses études classiques afin d'offrir son sang et sa vie pour sauver le Pape. Ce zouave, de retour au pays, alla consacrer le reste de ses jours à la Trappe d'Oka.

Le recrutement de notre belle jeunesse et son départ occasionnèrent d'immenses démonstrations, où figurèrent des orateurs à la parole de feu, comme NN. SS. Bourget et Laflèche, l'honorable J.-A. Chapleau, etc., etc.

Tous ces événements, d'ordre national ou régional, racial ou religieux, avaient forcément leur écho plus ou moins perceptible dans notre bonne paroisse, et on en vivait intensément.

Une autre question qui remua très fortement les esprits, fut celle de l'affaire Guibord.

L'AFFAIRE GUIBORD (18 NOVEMBRE 1869 — 16 NOVEMBRE 1875)

Guibord mourut excommunié par Mgr Bourget, parce que, membre de l'Institut canadien, il n'avait pas voulu se soumettre, tout comme Laflamme, Dorion, Doutre, aux lois de l'Index. A sa mort, le 16 novembre 1869, M. le curé de Notre-Dame ne pouvait accepter de l'inhumer dans le cimetière catholique où il avait acheté un terrain. Or, la famille, pressée par les anciens amis du défunt, excommuniés eux aussi, et par les orangistes, poussa l'affaire dans

les journaux. La foule s'ameuta. Au jour fixé pour l'enterrement, sur le chemin de la Côte-des-Neiges, près de la grille du cimetière, le corps ne put entrer dans le cimetière, tant la foule était menaçante. L'affaire fut portée devant les tribunaux; la cour supérieure, tout d'abord, condamna le curé à s'exécuter, mais la Cour de Révision et la Cour d'Appel cassèrent cette première décision. L'affaire alla jusqu'au Conseil privé, en Angleterre, qui condamna cette fois le curé à laisser inhumer le corps de Guibord dans le terrain de famille. Le curé, se conformant aux ordres de Mgr Bourget et aux dictées du Droit canonique, refusa d'obéir à l'intimation des excommuniés. Doutré et Laflamme, avec leurs amis, essayèrent, le 2 septembre 1875, un autre coup de force; ils apportèrent de nouveau le corps avec tapage et bravade à la grille du cimetière catholique, mais cette fois encore une foule immense s'y trouvait blottie, et ils n'osèrent pas la provoquer, car les pires conséquences auraient pu se produire. Le cortège trois fois funèbre retourna porter les restes de l'excommunié au cimetière protestant; mais l'arrogance impie devait l'emporter le 16 novembre suivant, grâce à l'appui d'un détachement militaire anglais de 1,100 soldats venus d'Ottawa. Le cimetière catholique fut enfin profané et il contient aujourd'hui les restes d'un pauvre excommunié, sous une très lourde pierre, que les visiteurs ne regardent que de loin. L'affaire Guibord avait duré six ans et avait eu un immense retentissement dans nos populations catholiques.

Vers le même temps l'ordre religieux subissait lui aussi les contre-coups d'une évolution très rapide. L'Eglise du Canada, spécialement celle de Montréal, passait par une période très agitée. De 1865 à 1876, on connut surtout la querelle universitaire. Le progrès souvent ne s'obtient que par la lutte. Heureusement que la Providence avait mis à la tête de notre diocèse un homme de forte trempe, un homme de Dieu, qui un jour sans doute sera canonisé: Mgr Bourget était un saint têtue; quand il avait reconnu, dans les sphères supérieures de l'oraison, son devoir, rien ni personne ne pouvait l'arrêter. Il eut à lutter contre le fléau de l'intempérance du temps; et il le fit avec vigueur; il eut à lutter contre le libéralisme athée qui soufflait sur la classe instruite et sur certaine faction d'un parti politique; il tint tête à l'orage. Mais pour mieux combattre ce libéralisme religieux, Monseigneur voulait pour sa ville une université catholique.

Il voyait avec peine que l'université McGill attirait à elle nos catholiques. Les jeunes étudiants, en sortant de nos collèges, étaient très souvent sans ressource, il en coûtait cher pour aller étudier à l'Université Laval de Québec, tandis qu'à Montréal ils

pouvaient demeurer dans leurs familles et y trouver même un réconfort moral dont un jeune de vingt ans a bien besoin. Monseigneur plaida sa cause à qui de droit, en représentant que sa ville était plus populeuse que Québec, et en voie de progrès très rapide. Les autorités de Québec combattirent ce projet sous le prétexte qu'il n'y avait pas, dans la province, place pour deux universités catholiques. La lutte fut longue; elle devint acrimonieuse en descendant dans l'arène politique, et en s'étalant dans les journaux. Toutes les passions se donnèrent cours; et les vieilles antipathies de Québec contre Montréal se réveillèrent, jusqu'à ce que la Sacrée Congrégation de la Propagande, en 1876, eut ordonné à l'Université Laval de fonder à Montréal une succursale. Mgr Bourget avait enfin gagné, en partie, son point. Cette succursale ira en se développant, et en 1923 elle constituera la belle université de Montréal qui abrite aujourd'hui, sur le Mont Royal, cinq à six milles étudiants.

La question universitaire cependant, n'avait pas été réglée par la décision de Rome autorisant une succursale de Laval à Montréal, en 1876. Mgr Bourget, retiré au Sault-au-Récollet, à demi satisfait de la décision romaine, voulait insister de nouveau, auprès de Rome, pour obtenir une université véritablement montréalaise avant la fondation de la succursale de Québec, parce qu'il jugeait l'enseignement et la direction de Laval trop libéraux. L'ensemble du clergé et toute l'élite des laïques de Montréal et des environs, des Trois-Rivières, et même de Québec pour un certain nombre, bataillaient pour la thèse de Mgr Bourget sur les tribunes et dans les journaux. Les étudiants de Montréal et les professeurs du Droit et de la Médecine refusaient de s'inscrire à la succursale de Laval, en dépit de l'invitation pressante que Mgr Fabre leur en faisait. C'est alors que se fonda un journal résolument ultramontain, *l'Etendard*, chargé de défendre les vrais principes de la foi et de combattre le libéralisme religieux infiltré dans la politique. Ce journal était patronné par le clergé et dirigé par des laïques éminents, tels que les sénateurs Trudel, Bellerose, Masson, des anciens zouaves pontificaux, comme MM. Prendergast, Alphonse Desjardins, Désilets et une multitude d'autres, tous très bien intentionnés, mais portés à voir plus de franc-maçonnerie qu'il n'y en avait chez leurs adversaires politiques.

Comme le sénateur Bellerose avait été longtemps notre député à Québec et à Ottawa, avant d'arriver à la Chambre haute, son influence rayonnait abondamment dans le comté et notre paroisse. Il habitait toujours d'ailleurs à Saint-Vincent-de-Paul, voisin du curé. On comprend que les querelles religieuses concernant l'Université et la division du diocèse des Trois-Rivières se soient pro-

fondément infiltrées dans la politique, et aient envahi même les esprits partisans de Sainte-Rose. Le parti conservateur (de M. le sénateur Bellerose, de M. Aldéric Ouimet) se divisa sur plusieurs questions, entre autres sur les questions religieuses. Le groupe important de *l'Etendard* défendait les idées de Mgr Bourget et de Mgr Laflèche, tandis que l'ancien ministre Chapleau et son groupe appuyaient Mgr Taschereau, de même que plusieurs chefs libéraux. Il faut bien dire que Mgr Taschereau passait pour libéral; on l'accusait même d'être trop indulgent pour le parti libéral, qui, alors, comptait encore des radicaux et des francs-maçons de l'école française. Avouons que le Pape Léon XIII inclinait alors à une politique de ralliement dans les choses de France, et souhaitait, pour le Canada, que l'épiscopat ne se fît pas trop d'ennemis avec le parti libéral avancé; aussi il sembla ennuyé de tout le tapage fait par le groupe qui défendait trop âprement Mgr Bourget et Mgr Laflèche, et attaquait sans merci le libéralisme politique. Remarquons que dans toutes les querelles religieuses, on se battait pour des idées seulement, non pour la doctrine. Les évêques étaient unanimes sur la doctrine, mais ils différaient sur des intérêts de clochers, et sur les moyens de réaliser le plus de bien aux âmes qui leur étaient confiées.

LE PREMIER DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE DOM SMEULDERS

Quoi qu'il en soit, Rome envoya ici un délégué étudier sur place les questions en litige: dom Smeulders, abbé mitré de l'ordre des Cisterciens, qui arriva au pays en octobre 1883, pour y séjourner quatorze mois. C'était précisément au temps de la mort de M. le curé Desautels et de l'arrivée de M. Graton. Les journaux et les partis politiques, comme tous les autres partisans, firent un tapage infernal, un travail incroyable, pour monter les esprits et arracher, au délégué une décision favorable.

Tous les intéressés furent appelés, à tour de rôle, auprès du délégué. Là on se dénonce, les uns les autres, on s'accuse mutuellement, et voilà qu'on fait circuler dans les paroisses de Québec une requête pour demander une enquête approfondie sur les causes de tous ces malentendus, comme si on voulait déjà en appeler du jugement du délégué; puis on continue de faire pleuvoir sur la délégation des mémoires, des plaidoyers, des requêtes. Le sénateur Bellerose, pour un, « dénonça: 1° le progrès des loges maçonniques dans la province; 2° la laïcisation graduelle de l'enseignement avec la connivence de l'honorable Gédéon Ouimet; 3° le scandale de l'élévation de l'honorable J.-A. Chapleau à la chevalerie romaine; 4° le caractère impérieux et emporté de Mgr Taschereau; 5° le

caractère indécis de Mgr Fabre qui, marchant dans la bonne voie tant qu'il avait eu Mgr Bourget pour guide, était devenu, peu à peu, un instrument entre les mains de Mgr Taschereau ». Ce mémoire n'était que le premier d'une série que le sénateur adressa à dom Smeulders : sur les paroles et procédés des vicaires généraux Hamel et Légaré, sur le Cercle catholique de Québec, sur la question du bien des Jésuites. L'École des Médecins de Montréal et la Faculté de Droit présentèrent aussi leur requête. A tout cela les adversaires adressèrent des contre-requêtes, toujours publiées dans les journaux.

Mais la requête défendue avec le plus d'acharnement fut celle de Mgr Laflèche demandant que son diocèse ne fût pas divisé, requête qui finit par être agréée, car, le 19 avril 1884, Son Excellence dom Smeulders écrivait à Mgr l'évêque des Trois-Rivières que sa cause était gagnée, et que son diocèse ne serait pas divisé. Hélas, cette décision devait être démentie par Rome même, où se trouvait l'archevêque de Québec. Celui-ci avait obtenu de Léon XIII tout ce qu'il demandait, à savoir : l'érection du diocèse de Nicolet, le maintien de la succursale de Laval à Montréal et le pouvoir de régler avec le gouvernement la question des biens des Jésuites sans l'intermédiaire des Jésuites eux-mêmes. Le délégué, humilié, déçu, s'embarqua pour Rome avant le retour de l'archevêque de Québec, et les libéraux jubilèrent.

Mgr Bourget et Mgr Laflèche, deux saints évêques, avaient, sans doute une excellente cause, mais cette cause en tombant dans le champ politique, y perdait. On ne pouvait pas espérer que Rome aurait cherché à éloigner davantage de l'Eglise, ceux qui en étaient trop éloignés. Mgr Taschereau gagna sa cause, non parce qu'elle fut jugée à son mérite, mais parce qu'elle était la meilleure dans les circonstances, puisqu'elle attirait à l'Eglise ces chers libéraux, qui ne méritaient pas tant que cela d'être mis au ban de l'Eglise. Mgr Taschereau sera même élevé au cardinalat.

L'AFFAIRE RIEL

Un événement national — celui-là — important, auquel Sainte-Rose ne resta pas indifférent, fut celui de l'affaire Riel, qui passa en ouragan sur la province de Québec, brouillant la politique et la paix générale. Elle va de 1869 à 1885. Nous disons qu'elle intéressa notre paroisse, par cela en particulier que notre député au fédéral était alors un enfant de la paroisse, le colonel Aldéric Ouimet, et qu'il y joua un rôle de vedette.

Les Territoires du Nord-Ouest, nous le savons, avaient été achetés par le gouvernement d'Ottawa de la Compagnie de la Baie

d'Hudson, concessionnaire de la région; la vente fut faite sans consultation des habitants, qu'on traita comme des bêtes. C'était tout à fait révoltant; aussi les Métis, au sang chaud, en furent fort émus. Louis Riel, jeune homme en évidence par son intelligence et sa culture, — il avait fait tout son cours classique au Collège de Montréal, — eut vite fait d'organiser ses compatriotes, et de constituer un gouvernement provisoire, en vue de préparer une cession du pays au gouvernement fédéral, d'une façon plus humaine. Il demandait que les premiers possesseurs du pays fussent traités comme des êtres humains. Ottawa négligea de parlementer avec le gouvernement provisoire, mais fit des promesses alléchantes aux Métis, pour la conservation de leurs propriétés, de leur langue et de leur religion, tandis qu'en sous-main il envoyait des forces armées pour s'emparer du gouvernement provisoire. Il y eut une rencontre où les soldats anglais connurent une honteuse défaite, malgré leur nombre et leurs armes. Les orangistes de l'Ontario en furent furieux. Ils réclamèrent une armée plus forte, et la tête de Riel. En fait, le bataillon où figurait Scott comptait 250 soldats bien aguerris contre une cinquantaine de Métis seulement. Le sang anglais bouillait; on alla jusqu'à arrêter Mgr Ritchot comme complice des Métis, parce que le clergé, — protecteur né de la population catholique, — ne se prêtait pas à livrer les Métis à leurs ennemis. En vain, d'ailleurs, Mgr Taché et ses prêtres s'efforçaient d'apaiser les Métis, et ceux-ci de modérer leur allure, les Anglais enrageaient davantage. Il ne servit à rien pour Riel d'abandonner sa candidature dans le comté de Provencher en faveur de sir Georges-Etienne Cartier; il ne servit à rien pour Riel de résister aux Féliens des Etats-Unis, qui voulaient aider les Métis à conquérir leur indépendance, les Anglais ne lui en surent pas gré. La haine de l'orgueilleux Anglais ne désarme pas devant les actes de dévouement du clergé et de Riel. Lorsque Riel est élu plus tard, en 1874, député de Provencher à Ottawa, ses ennemis, le voyant entrer au Parlement, ne songent qu'à l'arrêter pour le condamner, le fusiller ou le pendre. Tout se passa donc comme en 1837: les orangistes ont provoqué les Métis à la révolte pour avoir le loisir, dans la répression, de verser le sang français. C'est la plus grave secousse passionnelle depuis 37. Hélas, que de dates fatidiques dans notre histoire, comme dans celle de l'Irlande, de l'Inde, de l'Afrique du Sud; ou plutôt quelle trame continuelle d'oppressions, de vexations, depuis la déportation des Acadiens jusqu'à nos jours.

Riel expulsé de la Chambre des Communes par le bloc anglais, ce fut un outrageant soufflet à toute la race canadienne-française. Le colonel Ouimet avertit alors la Chambre que c'était provoquer

la guerre civile au Manitoba, et humilier inutilement tout Québec. Riel en fit une maladie de cerveau, et il passa dix-huit mois dans nos hôpitaux de Montréal et de Québec (Saint-Jean-de-Dieu et Beauport). Les Métis continuèrent d'être expropriés, vexés et traités comme des parias jusqu'à ce qu'ils se révoltassent de nouveau. Ils vont alors chercher Riel au Manitoba, et ils constituent un nouveau gouvernement provisoire.

RÔLE PROVIDENTIEL DE L'HON. ALDÉRIC OUIMET
DANS L'AFFAIRE RIEL

On est en 1885, sous un gouvernement conservateur à Ottawa, lorsque notre député-colonel reçoit l'ordre d'aller écraser ses frères au Manitoba avec son bataillon, le 65^e. On s'explique difficilement que pareil acte ait été demandé à un Canadien français catholique et que le bataillon s'y soit prêté. Mais pour le comprendre il faudrait connaître toute la sale propagande de mensonges organisée par les orangistes, où l'on imputait aux Métis toutes les atrocités et tous les torts; il faut tenir compte de l'emprise de la politique sur ceux qui aspirent à monter dans la société. Notre colonel était pourtant foncièrement canadien-français; il ne manquait pas de caractère. Il savait à l'imitation de Chapleau, l'idole du temps, braver l'opposition de ses chefs politiques, comme de la foule en assemblée d'élection; il avait du cran, de la fierté, mais comme Chapleau dans l'affaire Riel, il mit tout cela au service de son chef politique. Tout en bougonnant, il se mit à la tête de son bataillon, conduisant ses hommes en excursion plutôt qu'à la bataille. Par deux fois, en cours de route, il abandonna ses soldats pour venir à Ottawa demander les approvisionnements requis... Quels sont les exploits militaires que ce bataillon accomplit dans le Nord-Ouest, l'histoire ne le dit pas; mais nous savons qu'il ne répandit pas le sang de nos frères innocents; qu'il contribua à les pacifier. Ce qui nous est connu aussi, c'est que nos soldats, à leur retour, furent reçus et exaltés, comme de véritables héros, avec, pour épisode, une grande fête à Sainte-Rose dans les jardins du colonel.

C'était en juillet 1885; or, le 16 novembre de la même année, Riel, qui s'était livré à Middleton avec la promesse d'amnistie, avait été jugé par six Anglais seulement, quand le code en exigeait douze, et, condamné par un juge préjugé, fanatique, il était pendu à la grande consternation du Québec en deuil national tandis que son complice — le véritable coupable — était largement élargi, tout comme le meurtrier Shortis le sera en 1896, parce qu'on ne pend pas un Anglais. Ce n'était pas un coupable qu'on avait pendu,

mais c'est toute la race française qu'on prenait plaisir à outrager. Riel avait défendu une cause sacrée; d'ailleurs, il avait en 85 perdu la raison; on ne pend pas un fou exalté. Cet assassinat raciste ne s'effacera pas facilement de la mémoire de Québec.

Ne soyons pas trop sévères pour Chapleau, Ouimet et les autres conservateurs français qui trempèrent dans le sang de Riel; ils firent tout ce qu'ils purent pour l'arracher à la potence, mais il était trop tard, et ils étaient dépassés par la faction orangiste. Pour ce qui est de notre député, il n'était pas encore ministre, il ne le fut qu'en 1887. Toute cette participation de notre part à la répression de l'insurrection des Métis avait été montée par les Anglais et leur odieuse propagande de mensonges, comme notre participation aux guerres de l'Angleterre en 1897, en 1914 et en 1939.

L'affaire Riel avait trop avivé les passions raciales pour que la paix fût de longue durée entre les deux races; le feu couvait sous la cendre, il se ralluma soudain en 1891, à l'occasion d'un programme libéral, prônant une réciprocité commerciale avec les Etats-Unis; les loyalistes y virent un premier pas vers l'annexion. Même à l'intérieur du parti tory, les orangistes souffraient difficilement le prestige grandissant de Chapleau, bien que celui-ci eût capitulé, au grand dommage de sa race, dans l'affaire Riel. Aldéric Ouimet fut mieux traité; ils lui laissèrent occuper le ministère le plus important dans le cabinet, celui des Travaux publics, tandis que Chapleau était relégué au ministère des Douanes.

LA QUESTION DES ÉCOLES

En 1892, la haine orangiste s'aviva davantage avec la question des écoles du Manitoba. L'honorable Aldéric Ouimet, voulant rassurer les siens sur l'issue de cette question scolaire, parcourut toute la province, et y tint avec ses collègues maintes assemblées publiques régionales; et il réserva en particulier à sa paroisse une démonstration monstre, où toutes les paroisses environnantes devaient converger. Ainsi, à Sainte-Rose, toutes les vedettes du parti conservateur québécois: MM. Taillon, Beaubien, Nantel, Leblanc, se joignirent aux ministres fédéraux, Ouimet, Caron, et l'assemblée était rehaussée par la présence même du premier ministre canadien, sir John Thompson, un catholique. L'assemblée eut un immense retentissement. Les anciens en gardent encore un vif souvenir. Ils remarquèrent que sir John Thompson applaudissait les orateurs lorsque ceux-ci affirmaient que justice serait rendue à la population du Manitoba. Hélas! nous savons maintenant ce qui arriva. Quelques semaines avant l'appel au peuple sur

cette brûlante question, en 1896, l'honorable Aldéric Ouimet était nommé juge de la Cour d'Appel, et le bill rémédiateur des conservateurs catholiques sombrait avec le parti tory aux élections; la cause sacrée des catholiques manitobains était sacrifiée.

Tous ces événements, d'ordre national ou régional, racial ou religieux, avaient forcément leur écho plus ou moins perceptible dans notre bonne paroisse, et on en vivait intensément.

Tout de même, en ces années où les esprits étaient, ici comme ailleurs, surexcités par l'évolution politique, municipale et scolaire, par les passions raciales et religieuses, notre paroisse connut une ère de calme relatif avec M. le curé Joseph Perreault (1864-1875), qui avait succédé à M. le curé Pascal Brunet.

M. LE CURÉ JOSEPH PERREAULT

M. l'abbé Joseph Perreault était né à Saint-Jacques-de-l'Achigan, en janvier 1824, de Louis Perreault et d'Elisabeth Forest.

Saint-Jacques, on le sait, — paroisse d'origine acadienne, — a fourni au clergé et aux communautés un nombre incalculable de prêtres, de religieux et de religieuses, sous l'inspiration apostolique des curés Bro, Paré et Maréchal. Maintes fois, au Canada et en Europe, cette paroisse a été citée en exemple par Mgr Bruchési, qui aimait à rappeler que, au cours de ses visites pastorales, il avait demandé dans l'église, à ceux qui avaient un fils ou un frère dans le sacerdoce, une fille dans la vie religieuse, de se lever. Or, à l'instant, tout l'auditoire s'était levé; et Monseigneur avait gardé de ce geste impressionnant un souvenir impérissable. Il faut bien ajouter que la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, établie là depuis 1855, avait pour beaucoup contribué à entretenir l'esprit chrétien et religieux dans la paroisse.

Le jeune Joseph Perreault fut de bonne heure remarqué par son curé, M. Jean-Romuald Paré, et dirigé vers le collège de l'Assomption pour y faire ses études classiques. Il était ordonné prêtre le 27 février 1848, à 24 ans. Nommé vicaire dans sa propre paroisse, il y demeura jusqu'à la mort de son cher curé, M. Paré, en 1858, alors qu'il accepta la cure de l'Ile-Bizard. Et c'est en mars 1864 qu'il assumait la charge de diriger la paroisse de Sainte-Rose. Il demeura ici onze ans, puis se retira chez son frère le curé Fabien Perreault, à Sainte-Geneviève, puis au Sault-au-Récollet, où il mourut le 5 avril 1895. Son corps a été inhumé à Montréal.

M. Joseph Perreault, comme plusieurs de ses devanciers, était de faible santé. Il eut, dès le commencement, le secours de son frère l'abbé Fabien Perreault, qui s'intitule vicaire de Sainte-Rose. M. Fabien demeure ici jusqu'au 15 août 1867, puis est nommé aumô-

nier de la maison-mère des Sœurs de Sainte-Anne à Lachine pour cinq ans, communauté qu'il avait appris à estimer à Saint-Jacques. C'est à partir de 1892 qu'on le retrouve à Sainte-Genève. M. Joseph Perreault, notre curé, eut un autre vicaire, M. J.-A. Langlois, qui demeura jusqu'en novembre 1868; les années suivantes, M. le curé dut pourvoir tout seul au ministère de sa grande paroisse jusqu'à l'été de 1875, trois mois avant sa démission. On comptait en ce temps-là plus de 135 baptêmes par année, 92 sépultures et 25 mariages.

Les registres du temps révèlent que la Fabrique ne se jeta dans aucune entreprise nouvelle. Il présida des assemblées pour affaires de routine: pour l'élection d'un marguillier, la reddition annuelle des comptes; et parfois la même assemblée servait aux deux fins. La Fabrique cherchait à payer sa dette occasionnée par la construction de l'église; et chaque année on la diminuait considérablement, si bien qu'elle nous apparaît éteinte vers 1875. Cependant, en 1871, une assemblée spéciale est convoquée pour le 15 mai, au cours de laquelle on décide de donner cent dollars à Mgr Bourget, à l'occasion de ses noces d'or, d'acheter un reliquaire, de mettre des doubles fenêtres à l'église, de réparer le mur du cimetière et les trottoirs de la Fabrique. C'est en 1871 que l'on commence à calculer l'argent en piastres.

En 1873, la Fabrique se décide à d'autres menues dépenses: elle fait planter soixante arbres sur la place publique; l'année suivante on en ajoute encore seize autres. Il nous en reste une vingtaine en 1944, devant le presbytère et le couvent; et quelques-uns sont richement épanouis. La même année, elle fait planter des piquets pour y attacher les chevaux. Ces pauvres piquets, qui n'étaient par un ornement devant l'église, étaient cependant l'objet de convoitise; les cultivateurs éloignés auraient voulu qu'on leur réserve à chacun un piquet, même s'ils arrivaient en retard, pour y attacher leurs chevaux; c'était fort légitime, mais aussi l'occasion de petites querelles. On fait aussi maçonner le fossé en face de l'église. En cette même année, on achète une fontaine pour recevoir l'eau baptismale, et deux candélabres dorés.

LES CLOCHES

Mais ce qui est le fait principal de l'année, et même des onze années de M. le curé Perreault, c'est l'achat de trois magnifiques cloches dont la bénédiction solennelle eut lieu le 21 juillet 1874, au milieu d'un immense concours de prêtres et de laïques éminents. L'évêque coadjuteur, Mgr Edouard-Charles Fabre, était venu spé-

cialement pour la circonstance. Voici le compte rendu inscrit en nos registres :

« Le vingt-un juillet mil huit cent soixante quatorze, Nous soussigné, Evêque de Gratianapolis, coadjuteur de Monseigneur Ignace Bourget, Evêque de Montréal, avons béni, dans l'église de cette paroisse, trois cloches destinées à être mises dans le clocher de la tour du côté de l'épître de l'église de cette paroisse, achetées chez Mears & Stainbank, fondateurs de Londres, du poids collectif de deux mille quatre cent quinze livres, la plus grosse pesant neuf cent soixante-douze livres, la moyenne sept cent soixante livres, et la petite six cent quatre vingt-trois livres et du coût collectif de mil cent cinquante quatre piastres, rendues à Montréal, y compris les appareils, payées par la Fabrique. La première a été nommée Jésus, et avait pour parrains et marraines l'hon. J.-H. Bellerose, sénateur pour la division de Lanaudière, demeurant à Saint-Vincent-de-Paul et dame Henriette Armand, son épouse, et Ald. Ouimet, Ecr, membre du Parlement fédéral pour le comté Laval, demeurant à Montréal, et Mademoiselle Zuléma MacMahon, de cette paroisse; la seconde nommée Marie, avec pour parrains et marraines M. Toussaint Major, conseiller municipal, et Dame Zoé Ouimet, son épouse, M. Michel Desjardins, ancien marguillier, et Demoiselle Rose Desjardins sa fille, épouse de M. F. David, et M. Charles Filiatrault, ancien marguillier et Demoiselle Julie Desjardins, épouse de M. Jean-Baptiste Filiatrault, tous de cette paroisse; et la troisième nommée Joseph avait pour parrains et marraines, M. Cyrille Joly, marguillier en charge, et Dame Emilie Meunier, son épouse, M. François Desjardins, second marguillier et Dame Edesse Nadeau son épouse, aussi de cette paroisse. A cette cérémonie étaient présents MM. Hicks et Moreau, chanoines de la cathédrale de Montréal, et un grand nombre de membres du clergé, qui ont signé avec nous ainsi que les parrains et marraines, qui ont su le faire. Le prédicateur de circonstance a été M. I. Gratton curé de Mascouche. La collecte faite à cette occasion, à part une magnifique chape et une étole de drap d'or donnée par l'hon. H. Bellerose, s'est montée à la somme de deux cents soixante six piastres. La messe de circonstance a été dite par Messire Lemay, curé de St-Marc, né à Sainte-Rose.

Puis suivent les signatures de l'honorable Jos.-H. Bellerose et de son épouse, Henriette Armand, et celles de Rose Desjardins, J.-Ald. Ouimet, M.P. et avocat, de Montréal, Zuléma MacMahon, Toussaint Major, Zoé Ouimet, Julie Filiatrault, A.-J. Marsan, avocat et greffier en loi de la Législature de Québec, Louis-G. Gaucher, ecclésiastique, Anselme Dagenais, ecclésiastique, Jean-Baptiste Vaillancourt, sous-diacre, Joseph Charette, acolyte, Joseph Bonin,

prêtre, vicaire à Saint-Henri-des-Tanneries (Montréal), Joseph-U. Leclerc, aumônier du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, Z. Thérien, prêtre, Joseph-Octave Labonté, prêtre, procureur du séminaire de Sainte-Thérèse, N. Lavallée, curé de Saint-Vincent-de-Paul, F. Rochette, curé du Sault-au-Récollet, Louis-Ignace Guyon, curé de Saint-Eustache, François-Xavier Laberge, curé de Saint-Raphaël de l'Île-Bizard, Edouard Demers, curé de Sainte-Anne-des-Plaines, Louis-Mélasippe Taillon, curé de Sainte-Monique, Joseph-Isidore Graton, V.F., supérieur du collège Masson et curé de Saint-Henri-de-Mascouche, Louis-Jules Piché, curé de Terrebonne, Léon-Augustin Charlebois, curé de Sainte-Thérèse, Aug. Lemay, curé de Saint-Marc (Rivière-Chambly), Julien-Gédéon Watier, curé de Saint-François-de-Sales, J.-Baptiste Lemonde, curé de Sainte-Dorothée, Pierre-Célestin Dubé, curé de Saint-Martin, L.-Z. Champoux, vice-supérieur du collège Masson, Pierre Fortin, curé de Sainte-Agnès-de-Dundee, Florent Bourgeault, curé de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, F.-Timothée Kavanagh, professeur au séminaire de Sainte-Thérèse, Fabien Perreault, curé de Sainte-Genève, P.-C. Dufresne, prêtre de l'évêché de Montréal, L. Mongeau, prêtre de la cathédrale, Edm. Moreau, chanoine de la cathédrale, E. Hicks, chanoine de la cathédrale de Montréal, Joseph Perreault, curé de Sainte-Rose, E.-C. Fabre, évêque coadjuteur.

L'achat des cloches, avans-nous dit, fut l'acte le plus important de la gestion de M. Perreault avec la plantation des grands arbres qui ornent encore notre place publique. Sa faible santé continuant de diminuer, il reçut du secours de M. l'abbé F. Bonin, en mai 1875, et en septembre il donnait sa démission à l'âge de 51 ans seulement, laissant ici le souvenir d'un prêtre, très pieux, d'un homme de paix, d'un homme de Dieu.

M. LE CURÉ J.-J. DESAUTELS

Il fut remplacé par M. Jean-Jacques Desautels, menacé déjà de phtisie en un temps (octobre 1875) où plusieurs entreprises requéraient de la santé, de l'activité de la part du curé. Il s'agissait d'ériger un couvent sur le terrain de la Fabrique, de construire des galeries dans l'église pour accommoder le nouveau couvent et répondre aux besoins grandissants de la population, de rebâtir le presbytère et de réparer le toit de l'église.

L'abbé Desautels était né au Sault-au-Récollet, le 18 août 1831, d'Amable Desautels et de Marie-Anne Desjardins. Grâce à l'influence de son curé, Jacques-Janvier Vinet-Souigny, ami et protecteur des Jésuites, le jeune Desautels entra au collège Sainte-Marie en 1843, dès la fondation du collège (les Jésuites étaient revenus au

pays l'année précédente, à la demande de Mgr Bourget). Ordonné prêtre à Montréal le 1^{er} mars 1857, il fut nommé professeur au collège classique de Terrebonne. Il y demeura comme professeur d'abord, puis comme supérieur et curé de la paroisse jusqu'en 1863; il passa à la paroisse de Saint-Antoine-Abbé et à celle de Saint-Damien pour arriver à Sainte-Rose en octobre 1875.

M. le curé Desautels réussit, en moins de cinq ans, à doter la paroisse de deux communautés enseignantes: les Sœurs de Sainte-Croix, pour les filles, et les Frères de Sainte-Croix, pour les garçons. Son activité eut beaucoup à s'exercer sur le chantier du couvent et sur ceux de l'église. Le couvent étant son œuvre à lui, il avait commencé par ouvrir une liste de contributions qui rapporta \$250, puis il organisa et dirigea les travaux, pourvoyant ses ouvriers de tous les matériaux nécessaires. On comprend que sa faible santé ait eu à souffrir de tant de tracas. Heureusement pour lui et pour son église, l'architecte M. Bourgeault, celui-là même qui avait exécuté les plans primitifs de l'église (1852-1856), fut chargé des plans du couvent et des galeries de l'église, et les travaux de menuiserie furent confiés à M. J.-B. Joly, fils du menuisier de l'église. Ce fut heureux pour M. le curé, qui pouvait, par le fait même, être rassuré sur la bonne exécution de ces travaux; ce fut heureux pour notre église, qui ne fut aucunement gâtée par l'addition de nouvelles galeries. Tout fut si bien imaginé et exécuté que l'on croirait aujourd'hui à l'existence de ces galeries dans le plan primitif de 1852; la voûte surbaissée donne à l'ensemble cette illusion, tant les proportions sont bien observées. C'est ce qui faisait dire, en 1895, à l'honorable Gédéon Ouimet, de son église où il avait prié en sa jeunesse: « l'église aux élégantes proportions ».

Pour le couvent, M. le curé acheta la pierre aux carrières de M. Félix Labelle et de M. J.-B. Lachapelle; il intéressa aux travaux de menuiserie MM. Philias Joly et Antoine Dutrizac, et à ceux de la peinture, son chantre, M. Florian David, tous de Sainte-Rose. Il fit aussi couvrir le ruisseau qui courait devant le presbytère et le couvent. Toute cette place, aujourd'hui couverte de verdure, de fleurs et d'arbrisseaux en été, et dont nous sommes justement fiers, n'était alors qu'un ravin marécageux, borné devant le couvent par une étable ancienne, à l'usage autrefois du bedeau, qui habitait là même où se trouve la maison du docteur Desroches, et devant le presbytère par une rangée de poteaux destinés à l'attache des chevaux. On imagine un peu ce que l'on penserait aujourd'hui d'une telle grenouillère et d'une traînée de fumier sur notre place publique; avouons cependant que M. le curé Perreault avait déjà cherché à en atténuer la disgrâce par la plantation d'une multitude de petits ormes et de petites plaines dont quelques-uns existent encore.

LE PRESBYTÈRE ACTUEL

Quant au presbytère qui s'en allait en ruine, on ne put y voir qu'en 1883. Le 6 mai de cette année-là, la paroisse décida l'exécution de plusieurs travaux urgents, à savoir: «refaire en tôle galvanisée le toit de l'église, rebâtir les dépendances du curé, rebâtir ou réparer le presbytère, réparer dans l'église tout ce qui est réputé nécessaire au jugement d'experts nommés et approuvés par l'évêque du diocèse », et, en vue de ces travaux, « contracter un emprunt de \$12,000 ». L'exécution des travaux fut confiée aux syndics suivants: M. le major Stanislas Filiatrault, cultivateur, M. Magloire Bastien-Rocan, sellier, M. Félix Cloutier, marchand et troisième marguillier du banc, M. Augustin Major, cultivateur et ancien marguillier, M. Edmond Ouimet, médecin, M. Ad.-Edouard Léonard, notaire et registrateur, et M. le curé Jean-Jacques Desautels.

Cet emprunt de \$12,000 devait être payé à même les revenus ordinaires de la Fabrique. Celui de 1876, qui avait été contracté de Louis Robin-Lapointe, était déjà acquitté (en 1883), mais la Fabrique devait encore à d'autres prêteurs la somme de \$3,235. Disons ici que l'emprunt de Louis Robin eut son écho soixante ans plus tard. En effet, des réclamations furent faites récemment à la Fabrique, comme si la dette n'avait pas été acquittée. Des maraudeurs en mal de finance, toujours prêts à vivre aux dépens d'autrui, avaient découvert que l'hypothèque de \$6,000 dont la Fabrique avait été grevée en 1876 n'était pas effacée au bureau d'enregistrement; ils voulurent surprendre des personnes de bonne foi et leur vendre, disaient-ils, cette « bonne créance »; heureusement, la personne sollicitée vint se renseigner et voir dans nos archives la quittance officielle, notariée, que nous possédons.

L'emprunt de \$12,000 eut aussi son histoire; il ne put être soldé, tel que projeté, par les revenus ordinaires, parce que les dépenses avaient trop augmenté. Le successeur de M. Desautels demandera en vain une répartition; elle ne sera accordée qu'en 1894, sous l'influence de M. le curé Aubin.

M. Desautels, très estimé dans la paroisse, semble avoir obtenu bien facilement l'autorisation de réparer ou de rebâtir le presbytère. Le contexte de l'assemblée du 6 mai 1883 révèle aussi l'esprit civique et bien chrétien des paroissiens, qui autorisent les syndics à agir à leur guise sur le choix des travaux projetés; et lorsque Mgr Fabre demande qu'on rebâtisse un presbytère au lieu de réparer le vieux, tous s'inclinent devant cette décision finale. La maison nouvelle fut bâtie quinze pieds plus loin de l'église que l'ancienne. Monseigneur avait décidé qu'elle aurait trois étages avec des murs

en pierre de taille de 25 pieds de hauteur. Le presbytère mesure 34 pieds $\frac{1}{2}$ sur 34 $\frac{1}{2}$ de base, plus une cuisine de 18 sur 20; il est le quatrième depuis l'origine de la paroisse.

Le premier avait été bâti par le maçon Jeanisse Paquette, en 1741, à quatre milles plus bas; il était en pierre à chaux et mesurait 40 sur 30. Le second, érigé ici même vers 1881, était probablement en bois. Le troisième, sous M. le curé Edouard Labelle, était en pierre semblable à la maison actuelle du bedeau. On se rappelle que M. François Parizeau, du rang Saint-Elzéar, l'entrepreneur, avait fait faillite, et que le presbytère n'avait été terminé qu'en 1853, sous M. le curé Turcotte.

Le quatrième eut pour achitecte un M. Poitras, de Montréal, et pour entrepreneurs M. Félix Labelle, de Sainte-Rose, pour la maçonnerie, et M. Lafleur, de Montréal, pour la menuiserie; il ne fut terminé qu'en 1884, sous M. le curé Graton; M. le curé Desautels avait dû se retirer avec son vicaire dans la maison du bedeau, où il mourut le 6 mai 1884, emporté par la phtisie.

Très faible de santé à son arrivée ici, il se sentit bientôt atteint aux bronches, mal qui ne cessa de le miner; il faut bien avouer qu'il ne reculait jamais devant le devoir, et qu'il s'est usé à la tâche, bien qu'il eût généralement le secours d'un vicaire. Il s'éteignit à l'âge de 53 ans, universellement regretté. Il a été inhumé ici, dans la crypte de l'église, à côté de M. le curé Pascal Brunet. Mgr Fabre présidait à ses funérailles, assisté d'un grand nombre de prêtres dont nous trouvons la liste dans l'acte de décès, à savoir: M. Stanislas Tassé, curé de Sainte-Scholastique; M. Joseph Huot, curé de Saint-Paul; M. P. Deguire, P.S.S.; M. Joseph Perreault, ancien curé; M. D.-L.-A. Laporte; M. L. Geoffrion, prêtre de S. C., supérieur; M. L.-J. Piché, curé de Terrebonne; M. A. Nantel, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse; M. J. Dequoy, curé de la Rivière-des-Prairies; Le R.P. A. Dozé, O.M.I.; M. H. Godin, aumônier de Saint-Vincent-de-Paul; M. J.-B. Proulx, préfet des études au séminaire de Sainte-Thérèse; M. L.-J. Guyon, curé de Saint-Eustache; M. J.-L. Dozois, curé de Pointe-aux-Trembles; M. Aug. Provost, curé de la Côte-Saint-Paul; M. Joseph Lonergan, curé de Sainte-Brigide; M. C. Larocque, prêtre du séminaire de Sainte-Thérèse; M. A.-S. Huet, curé de Lachenaie; M. H. Cousineau, de Sainte-Thérèse; M. H. Brissette, prêtre; M. J.-E. Limoges, vicaire de Sainte-Rose; le R. P. P. Beaudet, curé de Saint-Laurent; M. L.-A. Charlebois, curé de Sainte-Thérèse; le R.P. Lacasse, O.M.I.; M. C.-O. Laferrière, prêtre; M. W.-C. Martin, de l'archevêché; M. Joseph-Octave Labonté, du séminaire de Sainte-Thérèse.

Les vicaires de M. Desautels furent M. Calixte Ouimet (enfant de la paroisse) de 1879 à 1880, M. H. Germain (1880-1881), M. J.-H. Brissette (1881-1882), M. Th. Descarries (1882-1883), malade, et M. J.-E. Limoges, de 1883 à 1884.

Les chantres étaient MM. Ovide Manteht, Pierre Grenier, Philias Joly et Florian David; l'organiste était Mme Florian David, qui composait et vendait de la musique; le bedeau était M. Jérémie Legault, en fonction depuis 1852, avant que l'église fût bâtie.

M. Desautels aimait le culte, et les cérémonies religieuses, qu'il savait, d'ailleurs, relever par sa belle voix.

SOUS L'ADMINISTRATION DE M. DESAUTELS

Sous son administration, la paroisse avait connu des années de paix, ce qui ne correspondait pas d'ailleurs à l'état des esprits dans le pays. En effet, si certaines passions politiques et religieuses s'étaient alors apaisées avec la fin du procès Guibord, du procès des Tanneries (procès qui avait tué politiquement l'honorable Gédéon Ouimet), et la division de Montréal en paroisses, la question de l'Université était loin d'être réglée. Puis la question Riel (la condamnation de Lépine) avivait les passions nationales et la haine raciale. Mais, ici, Sainte-Rose progressait dans la bonne entente: en 1880 on comptait 234 terres en culture et 2,500 âmes, dont 1,775 communians. M. le curé eut bien quelques émotions pénibles à supporter, comme la séparation d'une dizaine de paroissiens du haut de la Grande-Côte, qui s'agrégèrent à Sainte-Dorothée, mais cela s'opéra sans laisser de sentiments de rancœur.

L'œuvre principale de M. Desautels, ç'avait été son couvent, qu'il avait fini, d'ailleurs, de payer à sa mort; et un beau moment pour lui, ç'avait été sans doute celui de la bénédiction de la cloche du couvent par Mgr Fabre, le 1^{er} mars 1878. Voici le procès-verbal inscrit en nos registres à cette occasion:

« Le dix mars mil huit cent soixante dix huit, nous soussigné, Evêque de Montréal, avons béni, dans l'église de cette paroisse, une cloche destinée à être mise dans le clocher du couvent de cette paroisse, achetée chez Jones et compagnie, fondateurs de Troy, dans l'Etat de New-York, du poids de cent trente six livres, du coût de cinquante piastres, rendue à Montréal, y compris le banc et les autres appareils, le tout payé par la générosité de la donatrice, la Fabrique de cette paroisse. Elle a été nommée Edouard-Jean-Marie-Joséphine-Rosa, et elle avait pour parrains et marraines, Son Honneur Stanislas Filiatrault, maire du village de Sainte-Rose, et dame Luce Savoie, son épouse, P.-O. Grenier, notaire, demeurant à Sainte-

Rose, et dame Julie Archambault, son épouse, Hubert Leclair voiturier, de cette paroisse, et dame Rosalie Plessis-Bélair, son épouse, A.-E. Léonard, notaire registrateur, demeurant en cette paroisse, et dame Marie-Alzire Léonard, son épouse, Ed. Ouimet, médecin, de cette paroisse, et demoiselle Hermine Bélair, Téléphore Ouimet, bourgeois, de cette paroisse, et dame Marie-Salomé Ouimet, son épouse, Camille Leclair, bourgeois, de cette paroisse, et dame Henriette Leclair, Timothée Hotte, marchand, de cette paroisse, et dame Elmire Hotte, son épouse, Jean-Baptiste Dagenais, cultivateur, de cette paroisse, et dame Victoria Meunier, son épouse, Manassès Cadieux, bourgeois, de cette paroisse, et demoiselle Céline Hotte, Joseph Labelle, cultivateur, de cette paroisse, et demoiselle Constance Hotte. »

Il est intéressant de relever tous ces noms des notables du temps, auxquels il convient d'ajouter M. le docteur S. McMahan, qui a signé avec les parrains et marraines, ainsi que M. L.-A. Charlebois, curé de Sainte-Thérèse, Joseph Perreault, ancien curé et vicaire forain, S. Rouleau, T. Kavanagh, J.-B. Proulx, du séminaire de Sainte-Thérèse. Le sermon de circonstance avait été donné par M. l'abbé J.-B. Proulx.

Tandis que le curé Desautels peinait dans un presbytère tout délabré, et projetait des améliorations aux autres édifices de la Fabrique, on s'amusait ferme à Montréal, où on se rendait facilement par le chemin de fer. Le carnaval de 1883 passe en effet dans l'histoire pour avoir été un des plus bruyants et des mieux réussis du temps. On l'avait préparé avec grand soin et fort annoncé, surtout aux Etats-Unis. Les Américains, toujours avides de réjouissances nouvelles, remplissaient nos grands hôtels; Montréal débordait d'étrangers. Aussi le programme des amusements d'hiver avait de quoi intéresser: des bals, des concerts, des concours de glissades à la montagne, des concours pour le patinage, des courses en raquettes, des courses de chevaux sur le fleuve, puis des palais de glace dans les squares, et surtout le palais de glace du square Dominion tout débordant de lumière. Tout cela agrémenté de processions aux flambeaux, et d'une abondante illumination du mont Royal, de feux d'artifice, de boules en gerbes de feu, donnait aux nuits une atmosphère de féerie. Puis, pour couronnement de ces fêtes, la venue à Montréal de notre diva Albani, la grande cantatrice canadienne qui avait déjà émerveillé toutes les grandes villes d'Europe par son incomparable voix, venait en passant enchanter ses compatriotes canadiens-français. On lui fit, à bon droit, un triomphe à nul autre pareil.